

Marseille, le 25 juin 2021

**Objet : Pass sanitaire Championnats de France Vétérans et Promotions
à Bergerac**

Mesdames, Messieurs, les membres les Président(e)s,

Nous vous avons fait savoir récemment que le Pass sanitaire sera mis en place lors des Championnats de France 2021.

Il s'appliquera pour les compétiteurs, délégués, arbitres et spectateurs dès l'âge de 11 ans inclus, ainsi que pour les exposants.

A Bergerac, les contrôles se dérouleront lors de l'accueil des délégations au moment du dépôt des licences. Une table sera spécialement dédiée à ces vérifications mardi 6 juillet de 14H00 à 20H00 et vendredi 9 juillet de 14H00 à 20H00.

Toutes les personnes en règle se verront remettre un bracelet « pass sanitaire » qui leur permettra d'accéder prioritairement sur le site de la compétition les jours suivants, sans avoir à effectuer un nouveau contrôle.

Les personnes qui seront présentes lors des deux Championnats de France devront se soumettre deux fois au contrôle : une fois le mardi et une fois le vendredi.

Le bracelet « pass sanitaire » une fois obtenu, il ne sera valable que pour les deux jours de compétition.

Le public sera quant à lui contrôlé par des agents de sécurité chaque jour au fur et à mesure des arrivées

POUR RAPPEL :

Le Pass Sanitaire consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

1 - La preuve de la vaccination : à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet ;

2 - La preuve d'un test négatif de moins de 48h : tous les tests PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel ;

3 - Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.

Pour plus d'informations :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

Salutations sportives,

Le secrétariat